

NIGER

Des attaques contre des journalistes menacent la liberté d'expression

Jamais depuis l'instauration du multipartisme en 1990, la liberté d'expression n'a été aussi menacée au Niger. Mise en place d'une loi répressive sur la presse, interdiction de diffuser sur les ondes les communiqués de l'opposition, tabassage de journalistes, plusieurs moyens ont été utilisés pour réduire au silence les voix discordantes qui osent défier le régime du Président Ibrahim Baré Maïnassara.

Cette politique de répression s'est intensifiée à partir d'avril 1998, date à laquelle l'opposition a lancé un vaste mouvement de contestation, réclamant notamment la démission du président Maïnassara, qui avait renversé en janvier 1996 le premier président démocratiquement élu, Mahamane Ousmane. Depuis cette vague de protestation, le gouvernement a régulièrement accusé les médias privés de propager de fausses informations et d'être à la solde de l'opposition.

La liberté d'expression est un des principaux acquis de l'établissement de l'Etat de droit au Niger et les attaques subies par les médias privés visent à revenir à un régime de la parole unique où seule la voix officielle a le droit de s'exprimer. A cet égard, l'attaque par des individus armés non identifiés de la principale imprimerie du Niger qui publie les principaux journaux de l'opposition est le signe le plus manifeste de cette volonté d'empêcher la publication de toute critique à l'égard du pouvoir.

Amnesty International demande fermement aux autorités que soit protégée la liberté d'expression garantie par l'article 23 de la Constitution du Niger du 12 mai 1996 et par l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ratifié par le Niger en 1986. L'organisation demande que les attaques et arrestations arbitraires de journalistes ou de défenseurs des droits humains soient l'objet d'une enquête et que les responsables de tels actes soient traduits devant la justice.

La loi de juillet 1997

L'existence d'une presse indépendante, qui s'est fait jour après des décennies de médias entièrement contrôlés par l'Etat, a joué un rôle fondamental dans la défense des droits humains au Niger. Cette liberté d'expression a immédiatement été menacée par le nouveau pouvoir issu du coup d'Etat militaire de janvier 1996. Des journalistes ont été arrêtés et roués de coups. (Voir *Niger: Un sérieux pas en arrière* AI Index: AFR 43/02/96/F).

Sous prétexte de mettre de l'ordre dans la profession de journaliste, le gouvernement nigérien a promulgué en juillet 1997 une loi sur la presse qui comporte de nombreux articles répressifs ou restreignant l'accès à cette profession. Cette loi se caractérise par un renforcement des sanctions pénales et une plus grande rigueur dans la délivrance de la carte de

presse. Celle-ci ne peut être délivrée qu'à des personnes titulaires d'un diplôme de journaliste ou à celles qui ont exercé ce métier durant au moins cinq ans et qui ont un casier judiciaire vierge. Cette disposition prive de nombreux journalistes de la jeune presse privée, qui est née dans les années 1990, du droit d'exercer cette profession. La loi prévoit également une peine d'emprisonnement de 2 à 5 ans pour le délit d'offense au président de la République.

Dans les mois qui ont suivi la promulgation de cette loi, qualifiée par l'opposition de "liberticide", deux personnes ont été victimes de cette loi. En octobre 1997, Moussa Tchangari, directeur de publication de l'hebdomadaire indépendant "Alternative" était arrêté et condamné à trois mois de prison ferme pour avoir reproduit, dans un article intitulé "Affairisme et passe-droits", des échanges de correspondance en fac-similé entre la Primature et le ministre de l'Enseignement supérieur, relatives à l'attribution frauduleuse de marchés de fournitures pour l'université de Niamey. Or la loi de juillet 1997 interdit en son article 50 "toute publication... de correspondances administratives à usage interne." Moussa Tchangari a été libéré, le 4 décembre 1997 de manière provisoire par la Cour d'Appel de Niamey.

En octobre 1997, le Président de la Ligue nigérienne de défense des droits de l'homme (LNDDH), El Hadj Bagnou Bonkougou était arrêté à Niamey sous l'accusation d'offense au chef de l'Etat. M. Bonkougou avait, dans un entretien à un journal burkinabè, remis en cause la "légitimité" du général Maïnassara, l'accusant d'imposer "une dictature" au Niger. Ce défenseur des droits humains était condamné à deux ans de prison ferme pour "offense" au Président de la République, conformément à l'article 54 de la nouvelle loi sur la presse. En décembre 1997, la Cour d'appel de Niamey décidait de le libérer de manière provisoire.

Face aux protestations des journalistes, des partis d'opposition et des organisations de défense des droits humains, l'un des articles les plus répressifs de cette loi, celui qui privait les tribunaux d'accorder le bénéfice des circonstances atténuantes et du sursis en cas d'infractions commises par voie de presse, a été abrogé en juillet 1998.

Les autorités ont également veillé à contrôler l'information transmise par les ondes radiophoniques. En novembre 1997, Ali Sabo, coordonnateur national d'une coalition de partis de l'opposition, le Front pour la restauration et la défense de la démocratie (FRDD) était brièvement détenu pour avoir répondu au ministre de l'Intérieur sur la BBC.

En janvier 1998, après la découverte d'un complot présumé visant à assassiner le président Baré Maïnassara, les autorités ont ordonné aux radios privées de ne pas diffuser les opinions des membres de l'opposition à ce sujet.

La chasse aux journalistes

A partir d'avril 1998, avec la reprise des manifestations de l'opposition demandant la démission du chef de l'Etat, les autorités ont mené une véritable chasse aux journalistes et directeurs de publications, arrêtant certains, tabassant d'autres, l'un d'eux étant cravaché par le ministre de l'Intérieur lui-même.

Fin avril 1998, deux radios privées émettant en FM à Niamey, Radio Anfani et radio "R et M" ont reçu pour instruction de ne pas diffuser des "informations et déclarations" susceptibles de "faire monter la tension politique" dans le pays. Un ordre qui équivaut à leur interdire de publier tout communiqué de l'opposition.

En signe de protestation une dizaine de journalistes nigériens et de correspondants de la presse étrangère ont signé une déclaration dénonçant la censure au Niger et les menaces contre les journalistes. Ce texte a été lu sur les ondes de la radio Anfani par Moussa Tchangari, le 4 mai 1998. Arrêté quelques minutes plus tard à la porte de la maison de la radio, Moussa Tchangari a été publiquement battu. Il a été transféré au camp de la garde présidentielle où il a été maltraité puis transporté au Centre de Documentation d'Etat, le quartier général de la police politique. Un de ses amis, El Hadj Oumar Oubandawaki qui a tenté de le protéger a aussi été battu et embarqué. Les deux hommes ont été libérés quelques jours plus tard sans inculpation.

La radio privée Anfani fut aussi fermée et réduite au silence. Ses locaux ont été gardés par plusieurs agents de la sécurité et elle n'a pu reprendre ses émissions que le 11 mai 1998.

Le jour même de l'arrestation de Moussa Tchangari, le 4 mai 1998, Souleymane Keita, correspondant du service en langue haoussa de la BBC à Zinder, deuxième ville du pays, était arrêté sous l'accusation de divulgation de fausses nouvelles. Cette arrestation semblait être liée à la couverture faite sur la BBC d'une manifestation de l'opposition à Zinder. Il a été libéré sans inculpation une semaine plus tard.

D'autres journalistes ont échappé de peu à une arrestation. Le 30 avril 1998, Lawan Boucar, correspondant de la radio américaine "Voice of America" (VOA) à Niamey était recherché par des membres de la sécurité présidentielle qui ne l'ont pas trouvé. Le journaliste avait diffusé la veille sur VOA une interview du chef d'un des partis de l'opposition, le Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS), Mahamadou Issoufou. D'autre part, Ali Chékou, directeur de l'hebdomadaire indépendant "Le citoyen" a été recherché en vain par la police parce que son journal avait publié le communiqué de protestation de la presse indépendante en mai 1998.

Certains journalistes ont été tabassés par les forces de l'ordre. Le 18 avril 1998, Saadou Assane, un journaliste travaillant pour "Le Républicain" a été violemment attaqué par la police alors qu'il couvrait des manifestations organisées à Maradi (550km à l'est de Niamey) par

l'opposition. Son matériel a été confisqué. Le ministre de l'Intérieur lui-même, Souley Abdoulaye, n'a pas hésité à se faire justice lui-même en cravachant un journaliste qui avait mis en cause sa probité. A la suite de la publication d'un article impliquant le ministre dans une affaire douteuse de blé destiné à la consommation nationale et vendu à Cotonou (Bénin), le directeur du journal "Le Démocrate", Bory Seyni a été convoqué par le ministre de l'Intérieur qui l'a frappé avec une cravache en cuir. Le journaliste a eu sa chemise déchirée et ses lunettes cassées durant cette bastonnade.

Des journalistes ont également été victimes de violences de la part d'un des partis politiques de l'opposition. Des journalistes de la radio privée Radio Tenere FM, soupçonnée d'être pro-gouvernementale, ont été molestés le 27 avril 1998 par des membres de l'opposition. Ces journalistes étaient venus couvrir une réunion de la Convention démocratique et sociale (CDS-Rahama), le parti de l'ancien président Mahamane Ousmane et l'un d'eux, Hassan Boukary a été sérieusement blessé par des militants de ce parti et a dû être conduit à l'hôpital.

Les journalistes n'ont pas été les seuls visés. Dans la nuit du 15 au 16 avril 1998, les locaux de la Nouvelle Imprimerie du Niger, appartenant à Maman Abou, directeur de l'hebdomadaire indépendant "Le Républicain" et qui imprime d'autres journaux de l'opposition a été attaquée par une dizaine d'hommes munis d'armes de guerre et chaussés de "rangères", venus à bord d'une Toyota sans immatriculation. Les attaquants ont attaché les gardes et aspergé le matériel d'essence et y ont mis le feu. Informés par la police municipale, les sapeurs pompiers ont éteint l'incendie avant qu'il ne cause de grands dommages. Une attaque similaire avait eu lieu en mars 1997 dans les locaux de la radio privée "Anfani" qui avait été saccagée par un commando composé de cinq hommes munis d'armes de guerre et portant des uniformes militaires. (Voir *Niger: Le harcèlement des opposants est devenu systématique*, AI Index: AFR 43/03/97/F).

Le propriétaire de l'imprimerie, Maman Abou, connu pour ses activités en tant que défenseur des droits humains, a tout de suite dénoncé un attentat politique visant à l'empêcher d'éditer son journal "Le Républicain" et a insinué que le gouvernement était commanditaire de cet acte, version qui a fermement été démentie par les autorités nigériennes. Le 8 mai 1998, Maman Abou est arrêté pour "complicité d'incendie volontaire et tentative d'escroquerie à l'assurance". L'accusation semble absurde puisque l'entreprise de Maman Abou est financièrement florissante mais il a été détenu durant deux semaines jusqu'au 26 mai 1998, date à laquelle il a été libéré de manière provisoire. Durant son séjour en prison, il a été détenu dans des conditions d'hygiène déplorable.

Des pressions financières ont aussi été utilisées pour tenter de fermer la plupart des journaux privés. En mai 1998, sous la pression du ministère des Finances, onze journaux privés ont été fermés pour non paiement de quatre à cinq années d'arriérés d'impôts. Leurs locaux ont été mis sous scellés et le personnel évacué. Quelques jours plus tard, le président Baré

Maïnassara venait au secours de ces journaux en ordonnant à la loterie nationale de payer les arriérés d'impôts en échange de placards publicitaires gratuits pour cette entreprise de jeux.

La chasse à la presse privée a pris une nouvelle tournure en octobre 1998 lorsque le Conseil Supérieur de la Communication, (CSC) un organe créé en 1993 pour contrôler la liberté de la presse au Niger a annoncé que tous les journaux dont les directeurs de publication ne possèdent pas la licence professionnelle de journaliste seront suspendus, ce qui équivaldrait à la fermeture de plusieurs journaux indépendants. Cette mesure pourrait constituer une sérieuse menace pour des journaux comme "Le Républicain", "Le Citoyen" et "La Tribune du peuple".

Toujours en octobre, le CSC a également cherché à empêcher la diffusion au Niger d'émissions d'information internationales en interdisant aux radios privées de relayer en direct les programmes d'informations internationaux, notamment ceux de la VOA , "la Voix de l'Allemagne" (Deutsche Welle) et la BBC. Selon le CSC, les responsables de ces radios privées doivent d'abord signer un contrat qui engage leur responsabilité en cas de poursuites judiciaires.

Il s'agit donc bien de tout le réseau d'informations nationales et internationales que le pouvoir nigérien veut contrôler en mettant en cause l'un des principaux piliers de l'Etat de droit né au Niger au début des années 1990. Amnesty International demande que les autorités nigériennes cessent d'arrêter et de maltraiter les journalistes et modifient leur législation sur la presse afin de respecter la liberté d'expression telle qu'elle est garantie par les textes nationaux et internationaux.